

13-6-70
N° 3106
70 043

Surveillance et entretien
des stations de relèvement
du réseau d'eaux usées
de la Ville.

DATE DE CONVOCATION

20 avril 1970

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers
en exercice 24

Nombre de présents 17

Nombre de votants 20

Mme Rabatier

1

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent nil neuf cent soixante dix
le dix sept avril à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur MATRAS, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, M^{lle} FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSE,
COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMECCQ
REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
Dr. GACHET par M. BUJARD
Mme BIDEAU par M^{lle} FOUCHÉ

Absents : MM.

Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur rappelle qu'à la suite de la mise en service
des stations de relèvement du réseau d'évacuation des eaux usées
de la Ville de ROYAN, il est apparu que la complexité de leur
appareillage automatique requerrait une surveillance attentive et
un entretien assidu, imposant le recours à un personnel spécialisé.

A la suite d'essais effectués au cours des années 1965 et 1966,
il se confirme qu'il est intéressant de confier le soin de cette
surveillance et de cet entretien à la Compagnie des Eaux de ROYAN,
qui dispose déjà d'un tel personnel pour la surveillance et l'en-
retien de ses propres stations de pompage et dont le service est
assuré en permanence (jour et nuit - dimanches et jours fériés).

La Compagnie des Eaux de ROYAN s'engage à mettre à la disposi-
tion de la commune deux hommes en permanence et un électro-mécani-
cien chargé de visiter les stations une fois par semaine.

En outre, la main-d'oeuvre d'appoint, pour le nettoyage
éventuel des égouts, en renfort de l'équipe communale, pourra être
fournie à la demande et il y a lieu de conclure avec la Compagnie
des Eaux la convention dont connaissance est donnée à l'Assemblée,
les Commissions des Travaux et des Finances ayant exprimé leur
accord précédemment au cours de leurs séances respectives des
9 Mars et 16 Avril 1970.

